

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20250504

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux mai à 19h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Vibraye en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, CHABILLANT Jean-Luc, DUPIN Christian, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, STERBA Éléonora, membres titulaires, Mme BRUNEAU Annick, membre suppléant.
15 mai 2025	
Date d'affichage	
15 mai 2025	
Nombre de conseillers	
En exercice : 42	
Présents : 35	
Votants : 37	

Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan
M. CHÉRON Michel
M. FOUCAULT Yves
M. JAMOIS Xavier
M. PARIS Hubert
Mme JUMERT Annie remplacée par sa suppléante Mme BRUNEAU Annick
Mme RENARD Candy donne pouvoir à M. GRÉMILLON Patrick
Mme ROUGET Anne-Marie donne pouvoir à M. FLAMENT Dominique

Monsieur MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

OBJET : COMPETENCE ECONOMIQUE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION INITIATIVE SARTHE/EPCI

Monsieur le Président rappelle le partenariat avec l'association Initiative Sarthe en précisant que l'objectif est de pouvoir financer et accompagner les porteurs de projet de création / reprise / développement d'entreprise sur le territoire Sarthois.

L'association Initiative Sarthe demande une participation de 0.55€ par habitant à l'EPCI pour 2025. Lors de la rencontre du 17 avril dernier, Monsieur le Président a négocié une participation 2025 à 0.50€ par habitant de la population municipale 2022 pour 2025 (14775 habitants), soit 7387,50€. Cette participation financière pourra être négociée chaque année jusqu'au terme de la convention. La durée de la convention est de 36 mois à partir du 15 avril 2025.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la signature de la convention présentée,
- **ENTERINE** la participation financière demandée de 0,50€ par habitant (base population légale totale 2022), soit un total de 7387,50 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes, tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 22 mai 2025

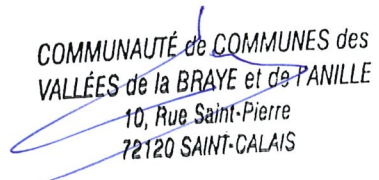
Le secrétaire de séance,

Le Président,

Sébastien MORIN



Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de TANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS